cnccfp
Commission nationale
des comptes de campagne
et des financements politiques

Décision du 15 juillet 2026

Décision

relative au compte de campagne de
M. Gilbert BARTHASSARADY, tête de liste,
Élection municipale générale
du 15 mars 2026

Circonscription : Sin-le-Noble (Nord)

LA COMMISSION NATIONALE DES COMPTES DE CAMPAGNE ET DES FINANCEMENTS POLITIQUES

AU VU DES TEXTES ET DOCUMENTS SUIVANTS

- le code électoral et notamment les articles L. 52-11-1 et L. 52-15 ;
- le compte de campagne du candidat tête de liste, déposé le 22 mai 2026 ;
- les pièces justificatives fournies par le candidat tête de liste ;
- la requête n° 2602995-6 déposée contre l'élection devant le tribunal administratif de Lille ;
- les courriers adressés au candidat tête de liste :
 - lettre n° 73249 LS en date du 29 juin 2026 et sa réponse reçue le 3 juillet 2026 ;
 - lettre n° 73954 LS en date du 9 juillet 2026 et sa réponse reçue le 15 juillet 2026 ;
- le plafond des dépenses fixé pour la commune à 23 925 euros en ce qui concerne les listes présentes au premier tour.

SE FONDANT SUR CE QUI SUIT

Le compte de campagne du candidat tête de liste ne présente ni dépense ni recette.

Sur le montant des dépenses électorales et des recettes :

Le compte de campagne de M. Gilbert BARTHASSARADY, tête de liste, n'appelle pas d'observation au regard des dispositions du code électoral.

... / ...

Sur le montant du remboursement :

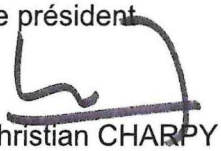
Pour l'élection, le candidat n'a engagé aucune dépense autre que celle de la campagne officielle. En conséquence, il ne peut prétendre à aucun remboursement forfaitaire de l'État.

DÉCIDE :

- Article 1 : le compte de campagne de M. Gilbert BARTHASSARADY, tête de liste, est approuvé et s'établit comme suit :
 en dépenses à 0 euro
 en recettes à 0 euro
- Article 2 : le montant du remboursement dû par l'État est arrêté à la somme de 0 euro.

Délibéré par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques dans la séance du 15 juillet 2026 où siégeaient M.Christian CHARPY, président, Mme Catherine DÉMIER, vice-présidente, M.Michel DELPUECH, Mme Blandine FROMENT, MM. Patrick GANDIL, Denis JARDEL, Philippe LAGAUCHE, Mmes Francine MARIANI-DUCRAY, Catherine PÉRIN.

Pour la Commission,
Le président



Christian CHARPY